



COMMUNIQUE DE PRESSE

— 02.06.10



LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE PLUS PERFORMANTS RESULTATS 2006/2008 DE L'OBSERVATOIRE PERMANENT DE L'AMELIORATION ENERGETIQUE DU LOGEMENT

L'Observatoire Permanent de l'amélioration ENergétique du logement (OPEN)* livre ses résultats pour la période 2006-2008 : l'amélioration énergétique des logements représente une part de plus en plus importante du marché des travaux d'entretien- rénovation (40%, + 10 points par rapport à 2006). Malgré une baisse du nombre de chantiers (-6%), c'est un marché qui reste dynamique avec une augmentation du chiffre d'affaires de +18% en 2 ans et la progression des solutions techniques les plus performantes. C'est également un marché qui se structure : recours plus fréquents aux professionnels qualifiés et amélioration de la formation de ces professionnels. L'augmentation des prix de l'énergie, les efforts des industriels sur la qualité des matériaux et des équipements, le renforcement de la réglementation thermique mais aussi les mesures incitatives renforcées par le Grenelle Environnement (TVA à 5,5 % et crédit d'impôt développement durable) expliquent cette tendance. Celle-ci devrait se voir confirmée par la mise en place en avril 2009, de l'éco-prêt à taux zéro.

Une performance énergétique croissante et variable selon le type de travaux

L'étude des chantiers de rénovation montre une évolution vers de meilleurs niveaux de performance énergétique. Ainsi, en 2008, les toitures rénovées sont isolées dans près de 40% des cas (28 % en 2006) et les trois quarts des menuiseries posées affichent des performances élevées (contre 44% en 2006). Les particuliers se tournent de plus en plus vers des équipements de chauffage performants (33% contre 13% en 2006) avec notamment une explosion des installations de pompes à chaleur. Leur éligibilité au crédit d'impôt, l'augmentation des prix de l'énergie et les efforts des industriels sur la qualité des matériaux et des équipements expliquent cette tendance.

Le nombre de rénovations énergétiques globales (associant travaux sur l'isolation, les ouvertures et le chauffage) augmente d'un point par rapport à 2006. Compte tenu de l'importance des travaux engagés dans de telles rénovations, celles-ci peuvent s'étaler sur plusieurs années : sur les 3/4 des chantiers, les travaux de rénovation sont réalisés en plusieurs tranches. Ainsi, parmi les logements rénovés en 2008, 265 000 ont bénéficié d'une rénovation ★★★¹ (voir annexe), dès lors qu'on considère l'ensemble des travaux qui y ont été réalisés entre 2006 et 2008 - soit une augmentation de 2 points par rapport à 2006.

Des professionnels en demande de formations

Sous l'effet des dispositifs incitatifs (TVA à 5,5% et crédit d'impôt), les particuliers se sont davantage tournés vers les professionnels du bâtiment : les achats de prestations d'amélioration énergétique représentent plus de 90% des dépenses engagées par les ménages pour les travaux avec impact énergétique. Si ces derniers sont conscients de

¹ Une rénovation est qualifiée de ★★★ dès lors que les 3 composantes du confort thermique (chauffage, ouverture, isolation) ont été convenablement traitées

l'évolution de leur activité, les trois quarts d'entre eux n'ont pas encore participé à un chantier de rénovation énergétique globale. 80% d'entre eux estiment en effet ne pas avoir les compétences suffisantes pour réaliser ce type de travaux. C'est pourquoi, ils sont aujourd'hui nombreux en demande de formations, dont ils attendent des bénéfiques en termes de maîtrise des techniques et équipements connus (72%), d'apprentissage de nouvelles techniques (65%). Depuis, des modules de formation, comme le dispositif Fee Bat, ont vu le jour pour répondre à ces attentes.

Un dispositif financier incitatif

Parmi les ménages qui ont entrepris des travaux d'amélioration énergétique, près d'un sur deux a eu recours au crédit d'impôt et ce pour des chantiers d'un montant inférieur à 7 500 €.

Le recours grandissant au prêt bancaire (hausse de 13 % de la demande pour des montants de travaux compris entre 7 500€ et 15 000€) illustre la nécessité d'impliquer les banques dans la démarche de la rénovation énergétique des logements. L'Eco-prêt à taux zéro mis en place en avril 2009 devra répondre à ce besoin.

Le manque de fonds propres des ménages qui ne souhaitent pas emprunter est, quant à lui, la première raison de renonciation aux projets thermiques.

OPEN en bref

Cet observatoire, créé à l'initiative de l'ADEME en 2006, est destiné à décrire le marché de la rénovation thermique des logements, apportant ainsi des données quantitatives inédites et mesurant la pénétration des équipements énergétiques performants dans les logements. Il permet de suivre les évolutions du marché et d'étudier l'impact des actions gouvernementales et professionnelles.

Les travaux ont été confiés par l'ADEME au Club de l'Amélioration de l'Habitat et au cabinet d'études et de conseil BIIS.

Annexe : Le niveau de performance énergétique finale des rénovations après travaux

Nombre de logements concernés	Efficacité énergétique *		Efficacité énergétique **		Efficacité énergétique ***	
	Total (milliers)	Part (en %)	Total (milliers)	Part (en %)	Total (milliers)	Part (en %)
Rénovations énergétiques réalisées en 2008	610	23,9	1 845	72,2	100	3,9
Performances énergétiques finales des rénovations en tenant compte des travaux antérieurs	610	23,9	1 680	65,7	265	10,4

Le niveau d'efficacité des rénovations énergétiques tient compte du niveau de performances des solutions adoptées et de la combinaison de plusieurs types de travaux sur un même chantier.

* L'Observatoire Permanent de l'amélioration Energétique du logement a été créé par l'ADEME afin d'éclairer les pouvoirs publics sur l'efficacité des mesures, et notamment du crédit d'impôt. Sa mise en œuvre a été confiée à un groupement composé du Club d'Amélioration de l'Habitat et du cabinet d'études BIIS©.

La brochure de synthèse de cette étude OPEN est téléchargeable sur www.ademe.fr/batiment

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. www.ademe.fr.